

# CHEVAUX DE GUERRE

*(Un épisode oublié de l'histoire pleaudienne)*

*« Messieurs les maîtres, veuillez assurer vos chapeaux,  
nous avons l'honneur de charger devant le roi »*

(Monsieur de Montençon, commandant les Mousquetaires à cheval à la bataille de Fontenoy, 1745)

Depuis l'aube des temps l'homme a cherché à domestiquer le cheval pour divers usages et, très tôt, le combat s'est imposé parmi ces derniers. Les chevaux ont commencé par tirer des chars de combat puis, sous l'influence des peuples nomades d'Asie dont la cavalerie légère armée d'arcs puissants explique en partie les succès, toutes les armées se dotèrent d'une cavalerie montée qui prendra des formes différentes selon les pays et les époques. Dans l'Antiquité la cavalerie reste une arme d'appoint souvent recrutée, comme chez les Romains parmi les auxiliaires barbares. L'apparition progressive des rênes, du mors et surtout des étriers qui permettent au cavalier de se dresser sur les jambes et donc d'avoir plus de force et d'amplitude dans le maniement des armes, donne une importance accrue à la cavalerie qui devient une composante incontournable de la panoplie guerrière. Dans les armées féodales, la cavalerie était presque exclusivement réservée aux nobles, seuls capables d'acheter et de financer l'entretien des montures. Cette exclusivité perdura assez longtemps mais finira par se restreindre au corps des officiers, toujours obligés de financer leur équipement, à l'opposé de la troupe. La charge des chevaliers armés de lances et protégés par des armures de plus en plus lourdes et sophistiquées est restée pendant très longtemps un outil de percussion inégalable pour briser les lignes de l'adversaire... Jusqu'à ce que les fortifications temporaires s'organisent et que, derrière ces abris, les archers anglais mais aussi les milices bourgeoises de Flandre n'infligent aux chevaliers français de cruelles défaites (Azincourt, Crécy, Courtrai, etc.). Par la suite, la cavalerie lourde traditionnelle sera souvent mise en échec par des formations compactes de fantassins aguerris comme les lansquenets suisses ou les *tercios* espagnols qui, armés de longues piques, constituaient un rempart difficilement franchissable.

La généralisation des armes à feu de plus en plus précises et puissantes, signa la fin de l'usage de la cavalerie exclusivement ou quasi exclusivement comme arme de percussion de l'adversaire lors d'un choc frontal. Allégés de leur armure, armés de l'épée, de pistolets voire d'arquebuses (*Cheveau - légers, carabins, stradiotes*) les cavaliers seront désormais employés dans les batailles rangées comme un instrument de harcèlement de l'infanterie adverse mais aussi, de plus en plus, grâce à leur mobilité, comme l'outil indispensable de mouvements tactiques de débordement, d'enveloppement et de poursuite auxquels s'ajoute leur rôle irremplaçable d'éclairage et d'avant-garde.

## La cavalerie française sous l'Ancien Régime

La réorganisation des troupes montées doit beaucoup à Turenne, maréchal de France et colonel général de la cavalerie. L'apparition de nouveaux types de cavaliers comme les hussards, les dragons ou les chasseurs, parallèlement au maintien de la grosse cavalerie (gendarmes, mousquetaires, grenadiers à cheval, carabiniers, etc.) donnera progressivement à l'arme sa physionomie moderne et sa doctrine d'emploi. Trois moments fondateurs vont marquer l'évolution de la cavalerie sous l'Ancien Régime.

C'est suite à la guerre de Trente Ans et notamment aux faits d'armes de Gustave - Adolphe, que la cavalerie fait un véritable retour en force sur les champs de bataille. En réaction à ces nouveaux développements, Louis XIV, dans l'édit royal de 1665, décide la création de haras et l'institution d'« étalons royaux » avec une administration conséquente (« gardes étalons ») censée améliorer la situation très détériorée de l'élevage en France. Si l'impact de ces mesures ne fut pas négligeable, elles restèrent cependant très en deçà des attentes en ce qui concerne l'élevage des chevaux destinés à l'armée et la qualité des montures de la cavalerie restait toujours, à la fin du règne, un grave sujet de préoccupation.

C'est la victoire de la Prusse à Rossbach (5 novembre 1757) où, avec 21 000 hommes, le Grand Frédéric ridiculisa le maréchal de Soubise et ses 80 000 hommes grâce à une charge de cavalerie décisive du général von Seydlitz, qui força la Cour de Versailles à se ressaisir. En



Charge du général F. W. von Seydlitz qui mit l'armée française en déroute à Rossbach en 1757

1762, le ministre Choiseul, avec le soutien de Louis XV, entreprit une réforme ambitieuse dont la principale mesure consistait à confier désormais à l'Etat la responsabilité directe de la remonte des régiments. A cet effet, un crédit annuel était alloué à chaque régiment, dont le colonel prenait la responsabilité de l'achat des chevaux (c'est le système dit

des achats directs par opposition au système de la compagnie « privée »)<sup>36</sup>. Par ailleurs, tous les régiments de cavalerie furent alignés à quatre escadrons et l'on construisit de grands manèges (entre autres Lunéville et Saumur) où la troupe reçut une instruction plus sérieuse, sans, malheureusement, que la qualité des montures - élément essentiel d'une bonne cavalerie - ne soit sensiblement améliorée. La dernière réforme, celle de l'ordonnance de 1776 - plus administrative que technique - n'apporta pas de changements majeurs sinon dans l'organisation des régiments, leur commandement et leur répartition sur le territoire. En 1789, l'armée française comptait 24 régiments de cavalerie de ligne, 18 régiments de dragons,

<sup>36</sup> Sur ce chapitre, voir Denis Bogros, *Histoire du cheval de troupe de la cavalerie française : 1515-1918*.

6 régiments de hussards et 12 régiments de chasseurs, soit environ 30 000 hommes. Le 29 janvier 1790, au nom de la suppression des privilèges, le vicomte de Noailles (celui de la nuit du 4 août) fait voter à l'Assemblée Nationale l'abolition du régime prohibitif (*sic*) des haras ; des centaines d'étalons royaux sont alors vendus à l'encan...

Malgré les efforts louables de Choiseul, la cavalerie française n'a donc pas pu se hisser au niveau des meilleures cavaleries d'Europe, ce qui a conduit deux auteurs avertis à avancer ce jugement sur l'état de l'arme à la veille de la Révolution : « En somme, la cavalerie de l'armée royale en 1789 et 1790 est des plus médiocres. Elle est mal recrutée ; la vie du soldat est très dure ; entre lui et ses chefs pas de solidarité ; l'instruction et la préparation à la guerre sont négligées ; *les remontes ne valent rien* et le cheval est exténué par un chargement exagéré... »<sup>37</sup>. Jugement peut-être un peu sévère, mais qui est à l'unisson de celui généralement porté sur l'état général du Royaume à la veille de la Révolution : un pays non sans ressources foncières, matérielles et humaines, mais incapable de se réformer !

### **Le problème lancinant de la « remonte »**

C'est un lieu commun tout au long de l'histoire militaire européenne de stigmatiser la mauvaise qualité des montures de la cavalerie française. Ce handicap ne l'a cependant pas empêché de remporter certains succès et même des succès remarquables lors de charges mémorables, en masse, conduites par d'exceptionnels meneurs d'hommes comme Murat à Eylau ou le cantalien Milhaud à Waterloo, ce qui a fait dire à Wellington que « la cavalerie française était la meilleure d'Europe... mais la plus mal montée ! »

On a vu que les réformes de Choiseul, même si elles allaient dans le bon sens, n'avaient pas mis fin à ce phénomène et l'on peut s'interroger sur les raisons de la persistance d'une tare si préjudiciable à l'efficacité de l'armée en général. Selon les meilleurs auteurs, la principale raison de la perpétuation de cette situation réside dans l'incapacité récurrente des autorités responsables - militaires et civiles - de promouvoir dans l'élevage français une culture raisonnée et ambitieuse du cheval d'armes. Le tout - venant du cheval de *remonte* qualifié par le major général de Bohan en 1781 de « *lâche, triste, mou et défiguré* »<sup>38</sup> est aussi probablement le résultat d'une politique délibérée des éleveurs qui préférèrent orienter leurs efforts de sélection - lorsqu'ils existaient - vers des animaux à usage mixte ou uniquement domestique ( agriculture ou transport ) dont le commerce était plus rentable.

Le grand historien Fernand Braudel note à cet égard que « le système d'élevage français n'a pas évolué depuis la guerre de cent ans... »<sup>39</sup>. La hiérarchisation intéressée des débouchés a conduit les éleveurs - parfois incités, paradoxalement, par les pouvoirs publics - à encourager le croisement des races locales rustiques, aptes *a priori* à l'usage militaire, avec

---

<sup>37</sup> Lieutenant-colonel Edouard Desbrière et capitaine Maurice Sautal, *La cavalerie de 1740 à 1789*, Berger - Levrault, Nancy et Paris, 1906.

<sup>38</sup> Voir Denis Bogros, *opus cité* ; « défiguré » a ici le sens de « sans style, sans caractère ».

<sup>39</sup> Fernand Braudel, *L'identité de la France*.

des étalons ou des cavales<sup>40</sup> en provenance d'Allemagne, du Danemark ou de Pologne qui les ont alourdies et abâtardies, les rendant impropres à la *remonte*. A ces errements des méthodes d'élevage s'ajoutait le manque de ressources d'un Etat à demi ruiné que son impécuniosité chronique empêchait d'acheter des produits - les bons chevaux locaux - devenus rares et donc chers. Impécuniosité aggravée par l'obligation dans laquelle se trouvait l'armée, faute de production nationale suffisante, d'importer à grands frais, notamment d'Allemagne, la quasi-totalité des chevaux équipant la cavalerie lourde.

Ainsi, pour un ensemble de raisons concourant toutes au même regrettable résultat, la *remonte* de la cavalerie française sous l'ancien régime et sous l'Empire, s'est opérée dans des conditions déplorables qui expliquent, entre autres, les déconvenues rencontrées dans maintes campagnes militaires et la débâcle finale de Napoléon, malgré l'allant et le courage incontestables de ses cavaliers<sup>41</sup>.

Denis Bogros<sup>42</sup> signale cependant une belle exception à ce naufrage : celle du régiment des hussards de Bercheny<sup>43</sup> qui achetait ses poulains en Limousin et les élevait à Saint Léonard de Noblat à vingt km de Limoges. Entré en campagne en 1792, ce régiment d'élite complétera et renouvellera plus de six fois sa remonte durant les quelques vingt ans de sa mobilisation ininterrompue au service de la France. A sa dissolution en 1815, les documents de contrôle de ses montures faisaient encore état de plusieurs « métis limousins – orientaux » (*sic*) de 23 ans d'âge qui avaient fait le tour de l'Europe en combattant... Avec leurs cousins auvergnats, il était coutume de les appeler les « arabes d'Europe...<sup>44</sup> » ce qui amène tout naturellement à se pencher plus en détail sur cette race auvergnate naguère si appréciée et, aujourd'hui, quasiment disparue malgré les efforts méritoires de quelques éleveurs du Cantal et du Puy de Dôme.



Hussard de Bercheny

### **Le cheval d'Auvergne : un cheval aux qualités « militaires » reconnues<sup>45</sup>**

Sans remonter jusqu'à Sidoine Apollinaire qui vantait déjà la race chevaline d'Auvergne, la tradition - ou la légende - veut que le cheval blanc d'Henri IV soit sorti du domaine du Barra à Aurillac et que Napoléon ait monté à Austerlitz un cheval nommé « Cantal » issu d'un élevage

<sup>40</sup> Juments.

<sup>41</sup> L'état d'épuisement total de la cavalerie française après la campagne de Russie et la perte des centres habituels d'approvisionnement en chevaux chez ses anciens alliés, notamment en Allemagne, ont contribué de manière significative à la défaite finale de la France et à la chute du Premier Empire en 1815.

<sup>42</sup> *Opus* cité.

<sup>43</sup> En 1720, le comte de Bercheny, patriote hongrois réfugié, lève à Constantinople un régiment de hussards qu'il met au service de la France. Le régiment des « hussards de Bercheny » devient le 1<sup>er</sup> régiment de hussards en 1791 et c'est le 1<sup>er</sup> régiment de hussards parachutistes qui reprendra ses traditions en 1946.

<sup>44</sup> Ce qui confirmerait leur origine orientale et plus précisément arabe comme le soutiennent certains, soit comme reliquat de l'invasion des Sarrazins au 8<sup>e</sup> siècle, soit en relation avec les croisades.

<sup>45</sup> Ce chapitre a largement puisé ses informations dans le très intéressant ouvrage de Laurent Pradier *Le cheval de race Auvergne*, paru aux éditions « Créer » en 2012.



"Cantal" peinture de Géricault

situé à La Margovie près de Mauriac<sup>46</sup>. Ces exemples emblématiques sont confirmés par la littérature de l'époque. Ainsi Pluvinel, le célèbre écuyer des écuries royales, écrit en 1660 que les chevaux d'Auvergne « sont d'une grande force et pleins de feu » et Demaretz du Vuibourg les considérait en 1693 comme « les meilleurs chevaux du Royaume ». En 1724, dans une lettre adressée à Monsieur de Granville intendant d'Auvergne, le marquis de Brancas, directeur des haras à Versailles affirmait que « l'Auvergne abonde en pâturages

excellents pour y élever de très bons chevaux *fins* et pour les troupes » et plus loin « qu' il est de l'intérêt de l'Etat en général que s'élèvent beaucoup de chevaux en Auvergne ; les seigneurs de la Cour y trouveront de quoi fournir leurs écuries pour la chasse et les officiers de guerre pour la *remonte* de leurs troupes »<sup>47</sup>.

Comment les autorités entendaient-elles promouvoir cet élevage ? Notamment en inspectant les haras des particuliers et en contrôlant étroitement l'activité des « gardes étalons » (*voir supra*) chargés d'assurer la qualité de la *remonte*. Ainsi peut - on lire dans le rapport d'un commissaire particulier établi au bureau de Mauriac pour l'inspection des chevaux, daté de juin 1686, qu'il s'est rendu au village de Pommiers près d'Ally où il avait « bistourné »<sup>48</sup> un étalon d'Etienne Rigal, puis à Loudières, paroisse de Barriac et à Lachau de Tourniac où il en avait usé de même avec des étalons qui ne répondaient pas aux conditions édictées par l'administration. A la même époque, Claude de Sartiges, commissaire des haras en Haute – Auvergne, procède à une inspection dans l'élection de Mauriac où il recense dans la paroisse de Drignac un étalon de la race d'Auvergne appartenant à un dénommé Lafon « sous poil noir âgé de vingt ans, de la taille de quatre pieds, huit pouces » puis, dans la paroisse de Drugeac, « un étalon d'Auvergne appartenant à Monsieur de Salers,



Cheval de la race d'Auvergne

<sup>46</sup> Il est plus que probable que l'empereur ait eu des chevaux d'Auvergne dans son écurie personnelle comptant plusieurs centaines de sujets, il n'est pas certain cependant que le « Cantal » de Géricault ait été de la race d'Auvergne car les élevages de la région produisait aussi d'autres races ( Barbe, Anglais etc.) ; par ailleurs certains auteurs parlent de la bataille de La Moskova plutôt que d'Austerlitz...Si la race du cheval dénommé « Cantal » donne encore lieu à discussion, il est avéré que d'autres chevaux de l'écurie impériale comme « Cajoleur » ou « Garçon » étaient bien de la race d'Auvergne (*voir Les chevaux de Napoléon* de Philippe Osché, AKFG, 2018).

<sup>47</sup> Voir de Choin du Double et Linon *L'organisation des haras en Auvergne aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Revue de la Haute Auvergne, janvier/mars 1934.

<sup>48</sup> Tordre le cordon testiculaire d'un animal pour le castrer.

âgé de dix ans, de la taille de quatre pieds neuf pouces ayant fourni (*sic*) pour les quinze juments de son haras », puis à Anglards « un étalon auvergnat âgé de sept ans, de la taille de quatre pieds et demi » etc.<sup>49</sup>. Ces procès-verbaux que l'on trouve en nombre dans les archives de l'intendance d'Auvergne donnent le sentiment d'une administration bien réglée au service d'une politique déterminée visant au maintien et à l'amélioration de la race locale .

Cependant les résultats ne seront pas vraiment au rendez- vous comme le relève déjà Brancas en 1730 en regrettant « l'absence de doctrine sûre pour l'amélioration de la race en un temps où les naturalistes (*sic*) égarent la production en professant la nécessité de croiser toutes les races ». Critique reprise par l'intendant Ballainvilliers en 1764 qui fait ouvertement état « de la décadence et de l'altération de la race des chevaux d'Auvergne » . Plus tard, en 1836, Laforce observe que « depuis quelques années on a voulu obtenir des produits propres à la cavalerie légère, mais que les chevaux qu'on a faits ne semblent pas réunir toutes les qualités de la race indigène... »<sup>50</sup>. Mêmes doutes chez Brieu de qui, après avoir vanté la race des chevaux d'Auvergne « comme très bonne pour le service des hussards et des dragons, leur taille moyenne ne convenant pas à la grosse cavalerie » fait observer que « les fermiers du pays prétendent qu'avant l'établissement des haras et des étalons étrangers, leurs juments produisaient davantage et faisaient de plus beaux poulains parce qu'elles se faisaient couvrir en liberté dans les pâturages... »<sup>51</sup>. On ne peut être plus clair!

Ainsi la race d'Auvergne aurait-elle été paradoxalement la victime de la politique des autorités officielles visant à la croiser avec d'autres races et notamment des races nordiques<sup>52</sup>. On peut aussi penser que les chevaux auvergnats étaient desservis par le fait que les sujets ne donnaient vraiment toute leur mesure qu'à partir de l'âge de six ou sept ans<sup>53</sup> au minimum ce qui renchérisait leur production et compliquait la *remonte*. Accusée en 1873 d'avoir laissé disparaître la race locale, l'administration des haras d'Aurillac s'en défend en avançant que son déclin est dû avant tout aux changements dans les habitudes du pays<sup>54</sup> . Quoi qu'il en soit, même si les raisons de cette disparition font encore débat, le fait est que le cheval auvergnat s'effaça progressivement au profit d'autres races ou de produits bâtards qui répondaient mieux aux besoins réels ou supposés du marché.

Avant de quitter ce chapitre qui lui est spécialement consacré, il n'est que juste d'offrir au lecteur une description de ce cheval devenu mythique tel que le voyait A.E. Brehm dans son ouvrage sur la vie des animaux paru en 1868 : « *Les chevaux d'Auvergne ne diffèrent pas des chevaux limousins. Ils sont forts comme ceux de la race flamande mais dépassent rarement 1m66 ; Ils ont la tête assez courte, l'œil ouvert, le front large, le chanfrein droit, l'oreille courte, la bouche petite, la crinière très épaisse et retombant de chaque côté de l'encolure qui est*

<sup>49</sup> Choin du Double et Linon *opus* cité.

<sup>50</sup> Ed. Laforce, *Essai sur la statistique du département du Cantal*, Picut, Aurillac, 1836.

<sup>51</sup> Dr Brieu de, *Topographie médicale de la Haute -Auvergne*, Picut Aurillac, 1783, pages 38-39.

<sup>52</sup> Dans son rapport sur l'état de la province d'Auvergne rédigé en 1692, l'intendant Lefevre d'Ormesson se félicite de l'arrivée prochaine en Haute Auvergne de plusieurs étalons danois.

<sup>53</sup> Voir Brieu de *opus* cité.

<sup>54</sup> Voir Laurent Pradier *opus* cité.



*forte, le poitrail large est très proéminent, le garrot noyé dans les muscles, les reins creux et larges, la croupe ronde et souple, la queue attachée bas est touffue et ondulée ».*

### Installation de la remonte du régiment de Belzunce - dragons à Pleaux



L'histoire commence par un courrier officiel adressé le 1<sup>er</sup> mars 1782 par le ministère de la guerre à l'intendant d'Auvergne Monsieur de Chazerat<sup>55</sup> l'informant que le roi avait bien voulu accorder un dépôt de remonte au régiment de Belzunce - dragons à Mauriac. Dans le courant du mois d'avril, Monsieur de Tournemire le subdélégué de Mauriac<sup>56</sup> signale à l'intendant qu'il a trouvé un logement pour les chevaux mais pour un loyer assez élevé et il attire, par ailleurs, son attention sur le fait que le prix du fourrage et de la paille a considérablement augmenté dans cette ville en raison du mauvais temps et d'une demande soutenue. Pour ces raisons, il semble que la décision de fixer le dépôt à Mauriac ait été reportée en attendant d'autres instructions. Dans une lettre du 22 avril, Tournemire revient vers

l'intendant pour lui expliquer qu'il s'est entretenu avec Monsieur Damaison chargé par le marquis de Belzunce de fournir les chevaux de sa remonte et que ledit Damaison, originaire de Pleaux, estime qu'il serait fort possible de l'installer dans cette ville. Cependant le subdélégué fait part de doutes, car il ne voit pas d'écurie à Pleaux susceptible d'abriter 40 chevaux, qu'il n'existe pas d'abreuvoir ni de lavoir dignes de ce nom et que fourrage et paille risquent de manquer. Dans une lettre du 20 mai Tournemire revient sur la question après en avoir à nouveau conféré avec Damaison ; il estime comme ce dernier que si la question de l'eau était résolue, « on pourrait, pour les autres problèmes, trouver les mêmes facilités qu'à Mauriac ».



Entretemps, dans une lettre à l'intendant d'Auvergne, le marquis de Belzunce, informé des difficultés d'installation à Mauriac et à Pleaux, demande aux autorités d'envisager sans délais d'autres solutions et cite la ville de Saint-Martin Valmeroux. Mission est donc donnée à Tournemire d'explorer cette possibilité....Mais après enquête sur place, le subdélégué fait part de ses doutes à Monsieur de Chazerat au motif que les particuliers contactés ne

<sup>55</sup> Charles Antoine Claude de Chazerat (1728 -1824) comte de Lezoux, vicomte d'Aubusson, a été le dernier intendant d'Auvergne avant la Révolution (1774-1789).

<sup>56</sup> Jean-Baptiste Vacher de Tournemire (1723-1806) subdélégué de Mauriac, né et mort à Escorailles.

montrent pas un grand empressement à faire des offres de location de bâtiments et qu'aux dires de la maréchaussée du lieu, il y est très difficile de s'y procurer du fourrage et de la paille pour la raison que *« les personnes qui étaient en usage d'en vendre ont pris l'habitude de le faire consommer dans leurs bâtiments pour en conserver le fumier... »*. Après avoir avancé encore quelques arguments de moindre importance, Tournemire conclut ainsi son rapport : *« Si vous aviez la bonté, Monseigneur, de faire pourvoir à la construction d'un abreuvoir à Pleaux, je crois que le dépôt y serait tout aussi bien placé ; le sieur Damaison y réside et il peut dans la saison faire des provisions et conclure des arrangements avantageux pour le régiment... Je suis bien assuré de surcroît que les loyers y seront moins chers qu'à*



**Pleaux, Maisons Bonnefon et Vidal . Ancienne « remonte » (1782-88)**

*Saint - Martin et qu'on trouvera plus de facilités ; j'attendrai , Monsieur, vos ordres pour l'établissement de ce dépôt... »*. Le huit septembre le projet semble se préciser puisque le subdélégué informe l'intendant que *« Le sieur Damaison ayant déjà fait l'emplette d'une bonne douzaine de chevaux, se trouve dans la plus*

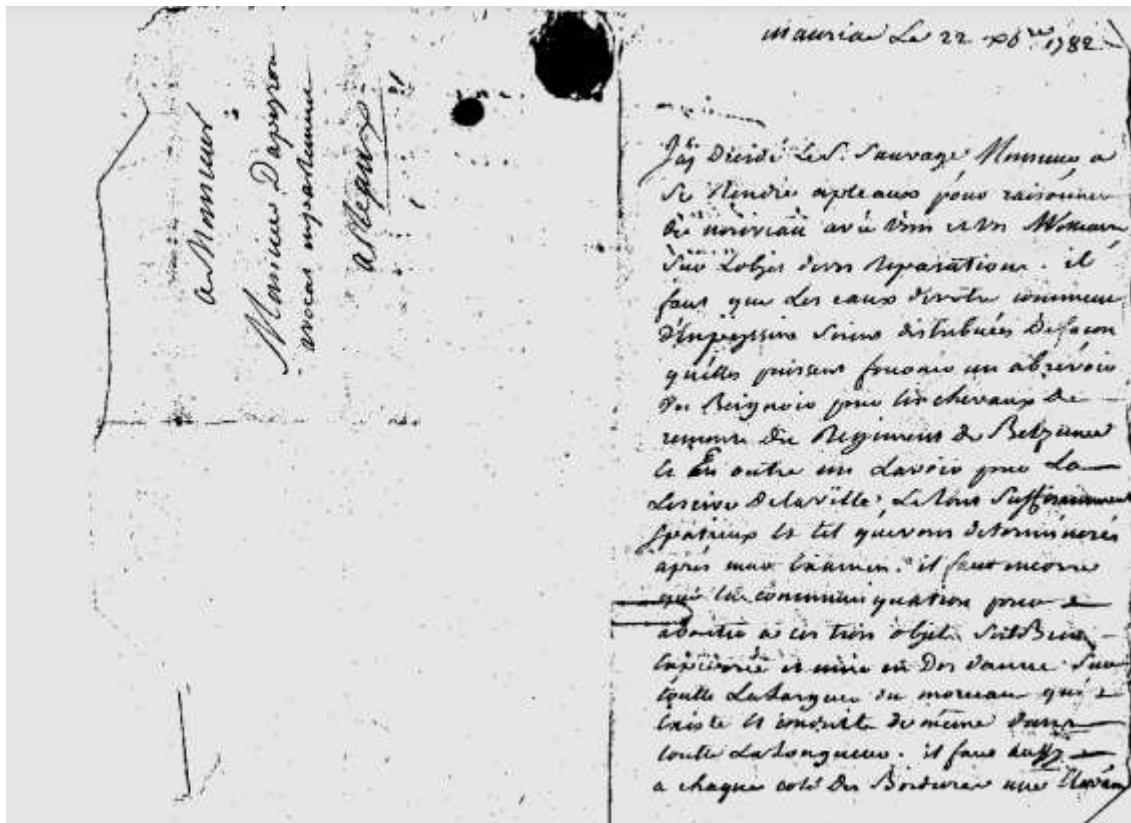
grande impatience de voir arriver les officiers de dragons qui doivent prendre soin de la remonte ; que des particuliers ont offert un bien apte à une écurie spacieuse pour contenir une trentaine de chevaux et les fourrages nécessaires et que l'on s'emploie à trouver deux chambres pour le porte - guidon<sup>57</sup> et pour le maréchal des logis et une troisième propre à recevoir trois lits pour un loyer annuel de six louis. » Enfin, le 16 septembre 1782 , Tournemire informe l'intendant qu'il va se rendre incessamment à Pleaux pour signer officiellement le bail de l'écurie et du logement des dragons et de leurs officiers. Il s'agit de deux maisons contigües encore visibles (maisons Bonnefon et Vidal) avec leurs dépendances situées au bout de l'allée allant du foirail d'Empeyssine au croisement de la route de Mauriac (voir illustration).

Restait la question délicate de l'abreuvoir et du « bainoir ». La municipalité arguant de son peu de ressources, faisait traîner l'affaire en longueur. Mise en demeure d'obtempérer par l'intendant venu sur place en personne pour régler l'affaire moyennant une subvention conséquente (déjà !), elle dut s'exécuter... C'est ce qu'il ressort de la lettre suivante adressée par le subdélégué de Mauriac à M. Dapeyron-Doumis avocat en parlement et premier syndic

<sup>57</sup> Equivalent chez les dragons de porte étendard; correspondait au grade de cornette ou sous - lieutenant.



de la commune : « J'ai décidé le sieur Sauvage, Monsieur, de se rendre à Pleaux pour raisonner de nouveau avec vous et vos Messieurs sur l'objet de vos réparations. Il faut que les eaux de votre commun d'Empeyssine soient distribuées de façon qu'elles puissent fournir un abreuvoir et un « baignoir » pour les chevaux de remonte du régiment de Belzunce et, en outre, un lavoir pour la lessive de la ville ; le tout suffisamment spacieux et tel que vous le déterminerez après mon examen. Il faut encore que la communication pour aboutir à ces trois objets soit bien en pierre et mise en dos d'âne sur toute la largeur du morceau qui existe et conduit de même dans toute la longueur. Il faut aussi de chaque côté des bordures une levée de terre de six pieds



Lettre du subdélégué Tournemire au syndic de Pleaux au sujet de l'installation de la remonte (1782)

de large laquelle terre sera prise du fossé, qui aura la même largeur de chaque côté de façon à ce que de la bordure de l'empierrement à l'autre côté du fossé il y ait environ 12 pieds de distance. Dans les six premiers pieds touchant à la bordure de l'empierrement seront plantés des arbres de l'essence que vous jugerez à propos. Il faudra aussi que l'emplacement de la croix soit également planté en fer à cheval... Il faut aussi prendre les dispositions nécessaires pour que le trop plein des eaux ne puisse jamais dégorger plus bas que dans le canal actuel et que le tout soit solidement fait et durable. Il est indispensable de prendre des arrangements définitifs pour la main d'œuvre. Ne portez pas peine pour les six cents livres que l'intendant m'a promis, j'en fais mon affaire. Je ne tarderai pas à vous aller voir. (formule de politesse)

C'est ainsi que d'après ces instructions très précises à la fois techniques, esthétiques et peut-être même « environnementales » si l'on considère la plantation d'arbres<sup>58</sup>, un

<sup>58</sup> Arbres qui s'avèrent être des peupliers.

important canal de pierre fut construit pour amener l'eau aux différents points d'utilisation. L'indispensable « baignoir » pour les chevaux fut notamment aménagé en creusant le long de l'écurie une excavation en pente douce atteignant une profondeur d'un mètre cinquante au mur du fond, excavation dont on peut encore voir les traces sur une ancienne carte postale de Pleaux (autour de 1900)<sup>59</sup>.

La remonte du régiment de dragons de Belzunce, devenu dragons de Ségur<sup>60</sup> en 1784 resta à Pleaux jusqu'en 1788 date à laquelle le régiment fut renommé *Régiment des chasseurs du Hainault* lequel deviendra lui-même en 1791 le 5<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval. Ce dernier sera licencié en 1815 après avoir fait une grande partie des campagnes de la Révolution et de l'Empire. Les bâtiments de la remonte que les anciens Pleaudiens surnommaient fort justement *la caserne* furent ensuite brièvement occupés par la gendarmerie nationale avant qu'elle ne s'installe dans les locaux désaffectés du couvent des Carmes, puis au carrefour de la route de Rilhac.

### En guise de conclusion



L'ancienne remonte. Etat des lieux vers 1900 : on aperçoit les restes du "baignoir" et de l'abreuvoir, l'écurie adossée à la « caserne » avait été détruite (traces sur le mur)  
(Collection Jacques Roubertou)

Quels enseignements tirer de cet épisode peu connu de l'histoire de Pleaux ? D'abord le constat que la bureaucratie de l'Ancien Régime n'avait rien à envier à la nôtre. L'affaire de la remonte du régiment de dragons a donné lieu en effet à un échange de courrier intense<sup>61</sup> entre les bureaux du ministère de la guerre de Versailles, l'intendance d'Auvergne, les subdélégués de Mauriac et d'Aurillac et le colonel du régiment ; échanges souvent assez confus (les uns ignorant ce

<sup>59</sup> Voir abbé Burin, *Mon vieux Pleaux*, manuscrit non publié.

<sup>60</sup> Louis-Philippe comte de Ségur (1753 -1830), colonel du régiment du même nom, est le fils aîné du maréchal de Ségur (1724-1801), ministre de la Guerre de Louis XVI. Il entre comme sous-lieutenant au régiment mestre-de-camp général en 1769, devient capitaine en 1772 puis colonel en second avant de prendre la tête du régiment éponyme. En 1783, Ségur suit Rochambeau en Amérique avec le grade de colonel des dragons de Ségur. Après avoir travaillé quelques mois avec son père au ministère de la Guerre, il est nommé, en octobre 1784 (tout en restant colonel de son régiment), ambassadeur de France en Russie où il est très apprécié de Catherine II. Très influencé par les idées libérales, il traversera la Révolution, l'Empire et la Restauration avec des fortunes diverses, sans jamais renoncer à ses idées. Officier général, ambassadeur à Saint Pétersbourg, Rome et Berlin, pair de France, conseiller d'Etat, historien, membre de l'Académie française, ses œuvres complètes ont été publiées en 1824-1830 en 33 volumes chez Eymery à Paris. C'est certainement un honneur pour Pleaux d'avoir procuré quelques chevaux à un régiment commandé par un tel personnage !

<sup>61</sup> Voir Archives départementales du Puy de Dôme 1C 59 35, 1C 59 36, 101 pièces en tout.

que faisaient les autres...) qui, combinés avec des procédures tatillonnes, compliquaient la prise de décision. A noter que lors de ces échanges pourtant fournis, il n'est, à aucun moment, question de la qualité des chevaux à recruter, ce qui tend à confirmer, s'il en était besoin, le constat rappelé au début de cette étude, de la médiocrité générale de la *remonte* et d'une sorte de fatalisme qui s'était installé chez les autorités à cet égard.

Ensuite la nette impression que les trois villes impliquées dans l'affaire (Mauriac, Saint Martin - Valmeroux et Pleaux) - qu'il s'agisse des habitants ou de leurs édiles - éprouvaient des sentiments mitigés à l'égard de l'installation d'une remonte dans leur enceinte : tentation naturelle de profiter de l'occasion pour développer le commerce d'un côté, mais, de l'autre, sans doute, une certaine réticence envers la présence permanente en leurs murs de la gent militaire et surtout des dragons à la mauvaise réputation.

Enfin, il ressort clairement de cet échange de lettres que les deux personnages - clés à l'œuvre sur place - le subdélégué Jean-Baptiste de Tournemire<sup>62</sup> et le marchand de chevaux Damaison - ont joué un rôle décisif dans l'heureux aboutissement du projet, aidés en cela par le syndic Dapeyron - Doumis qui semble avoir, en l'occurrence, un peu forcé la main de ses collègues du Corps commun de la ville !

**Jacques Keller-Noëllet**



**Sabre d'officier de dragons (1784)**

---

<sup>62</sup> Le père de J-B de Tournemire avait été sous - inspecteur des haras.